



COMMUNE DE  
**NIVELLE**

**Mairie de NIVELLE**

235, RUE ACHILLE DUFRESNE

59230 NIVELLE

☎ 03 27 48 96 90

✉ service.enfancejeunesse.nivelle@orange.fr



## DOSSIER D'INSCRIPTION

### Accueil de loisirs sans hébergement

Documents à transmettre :

- La fiche de renseignements,
- Le bulletin d'inscription,
- L'autorisation parentale pour la publication de photographies et de vidéos,
- Déclaration et décharge de responsabilité,
- La fiche sanitaire de liaison
  - Photocopie carnet de santé (vaccinations)
  - Fiche PAI (si concerné)
  - L'autorisation d'administration de traitement accompagnée de l'ordonnance ou certificat médical, si nécessaire
- Le règlement de fonctionnement signé par les représentants légaux et l'enfant
- L'autorisation et l'engagement pour les sorties à vélo.
- Les tarifs accompagnés de l'avis d'imposition du foyer
- Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Brevet de natation
- Pièce d'identité
- Un justificatif de domicile pour les enfants non scolarisés à Nivelles

#### Pour Info :

Le dossier est valable **1 an à compter de sa signature**, sauf modification de la situation familiale, administrative ou sanitaire.

Dans ce cas, un nouveau dossier devra être complété.

**Le dossier doit être accompagné des photocopies des pièces justificatives demandées.**

**Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**

#### Modalités de dépôt du dossier

Le dossier complet doit être remis **en main propre** :

- aux horaires d'ouverture de la mairie
- ou lors des permanences organisées à l'école

Aucun dossier déposé dans la boîte aux lettres ou transmis par voie dématérialisée (mail) ne sera pris en compte.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la commune de Nivelles pour la gestion des inscriptions, du suivi sanitaire et des activités ALSH, sur la base d'une mission d'intérêt public (article 6-1e du RGPD). Elles sont conservées 10 ans et destinées aux seuls agents habilités. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation en contactant : [rgpd@cdg59.fr](mailto:rgpd@cdg59.fr) ou par courrier au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).